



SAINT-MOLF

COMMUNE DE SAINT-MOLF

## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL du 31/05/2022

*affiché en mairie et mis en ligne sur [mairie-saint-molf.fr](http://mairie-saint-molf.fr) le 01/06/20221*

*toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité*

#### 1. TARIFS ENFANCE JEUNESSE

Reconduction des tarifs courants 2021-2022 en 2022-2023 (accueils périscolaires et de loisirs, restaurant scolaire, club junior et espace jeunes)

Adoption des tarifs spécifiques annuels pour le mini-camp estival 2022 du club junior

#### 2. CRITERES D'ACCUEIL AU CENTRE DE LOISIRS

Instauration de critères de priorité d'inscription pour concilier augmentation de la fréquentation et nombre de places limité : 1/ résidence à Saint-Molf 2/ scolarisation à Saint-Molf 3/ travail des deux parents 4/ travail d'un des parents

#### 3. PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Renouvellement pour 3 ans de la convention avec l'Etat et la Caf

Formalisation d'un parcours cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun des acteurs éducatifs, la complémentarité des temps de l'enfant.

→ *Consultez les tarifs, les critères d'accueil et le projet éducatif de territoire en ligne : [mairie-saint-molf.fr](http://mairie-saint-molf.fr) > PRATIQUE > Enfance Jeunesse > Espace Famille*

#### 4. TAXE DE SEJOUR POUR 2023

Reconduction à l'identique des tarifs actuellement applicables, qui ont été revalorisés l'année dernière.

→ *Consultez les tarifs en ligne : [mairie-saint-molf.fr](http://mairie-saint-molf.fr) > DECOUVRIR > Tourisme*